

Décision

Générale

colonial

Décision n° 538 accordant une permission à Mme Hildenbrand

n° 538

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mai 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique dn 18 septembre 1844 vendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande rie permission en date du 9 mai 1949 formulée par Mme Hildenhrand (Marcelle), secrétaire comptable à la Trésorerie

Vu l'avis favorable de M. le trésorie payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Mme Hildenbrand (Marcelle), secrétaire comptable à la trésorerie coloniale. Art. 2.— La présente décision, qui prendra effet pour compter du 15 mai 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.